

Concours Guide Topten Juillet 2022 - HACKS

Règlement du jeu-concours

Introduction

Règlement du jeu concours organisé par Guide Topten SARL, domicilié 20 place de la Chapelle 75018 Paris (ci-après Guide Topten) dans le cadre du projet Européen Horizon2020 HACKS (Heating and Cooling Know-how and Solutions), numéro de subvention n. 845231.

L'objectif du projet HACKS est de transformer le marché des appareils de chauffage et de climatisation domestiques, en promouvant la diffusion de technologies efficaces et de bonnes pratiques d'économie d'énergie et en améliorant en même temps le confort et la santé des citoyens européens. Ce concours poursuit les mêmes objectifs que le projet et vise à stimuler et à encourager le remplacement des systèmes de chauffage et climatisation pour améliorer leur efficacité énergétique.

Le projet est porté par les 17 partenaires du projet HACKS présents dans 15 pays européens, projet qui fonctionne grâce au soutien financier du programme européen H2020. La participation au concours est basée sur les articles suivants :

Article 1

Durée

Le jeu concours commence le 11 juillet 2022 à 10h00 et se termine le 30 Juillet 2022 à 23h55.

Article 2

Participation

- a) La participation est volontaire et gratuite. Sont éligibles toutes les personnes physiques de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine.
- b) Les membres du personnel ou les membres de la famille des membres du personnel des organisations suivantes sont exclus de la participation :
 - 1) Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME - France)
 - 2) Osterreichische Energieagentur Austrian Energy Agency (AEA - Autriche)
 - 3) Goodplanet Belgium (Belgique)
 - 4) Bush Energie GmbH (Suisse)
 - 5) Seven, The Energy Efficiency Center Z.U. (République Tchèque)
 - 6) Co2online Genuetzig Beratungsgesellschaft MbH (Allemagne)

- 7) Fundacion Ecologia y Desarrollo (ECODES- Espagne)
- 8) Guide Topten SARL (France)
- 9) Società Cooperativa Sociale Eliante Onlus (ELIANTE – Italie)
- 10) Politecnico Di Milano (POLIMI - Italie)
- 11) Lietuvos Nacionaline Vartotoju Federacija Asociacija (Lithuanie)
- 12) Oekozer Pafendall ASBL (Luxembourg)
- 13) Norges Naturvernforbund (NNV - Norvège)
- 14) Fundacja Na Rzecz Efektywnego Wykorzystania Energii (FEWE - Pologne)
- 15) Quercus - Associação nacional de Conservação da natureza (QUERCUS ANCN - Portugal)
- 16) Svenska Naturskyddsforeningen (SSNC - Suède)
- 17) Energy Saving Trust Limited (EST – Royaume-Uni)

b) Une seule participation par personne est autorisée pour la durée du concours

Article 3

Inscription

- a) Pour participer au concours, les participants doivent remplir intégralement le formulaire en ligne dédié au concours, présent sur le site internet à l'adresse <https://www.guidetopten.fr/grand-public/competition/juillet-2022-jeu-concours-ventilateur>. Le site fournit un lien vers les termes et conditions, y compris la politique de confidentialité.
- b) En soumettant les données et en confirmant leur participation, après avoir entré une adresse e-mail valide sur la page Internet susmentionnée, les participants confirment qu'ils ont lu les conditions générales et les acceptent sans limitation.

Article 4

Conditions

Pour participer au concours, il est nécessaire de répondre correctement à une question en ligne sur la page du jeu concours (<https://www.guidetopten.fr/grand-public/competition/juillet-2022-jeu-concours-ventilateur>) et fournir ses coordonnées.

Article 5

Tirage au sort

Parmi tous les participants qui auront répondu correctement à la question avant la date limite du concours, 1 (un) participant sera tiré au sort par le module automatique en ligne, et récompensé par le prix visé à l'article 6.

Chaque participant, en s'inscrivant, accepte le règlement et renonce à tout litige sur les modalités de tirage des prix.

Article 6

Prix

Le prix sera constitué d'un ventilateur sur pied de la marque Rowenta, modèle Turbo Silence Extrême d'une valeur indicative, totale et maximale de 120 € euros, ou un modèle équivalent si ce modèle n'est plus disponible au moment du tirage au sort, pour une valeur maximale de 120 euros. Le gagnant sera averti par courriel dans les 15 jours suivant la clôture du concours et le prix sera envoyé, aux frais de Guide Topten, à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

Article 7

Exclusion

L'organisateur se réserve le droit d'exclure des participants au concours en cas de fausse information, manipulation, violation des termes et conditions ou utilisation d'une aide illégale. Tout participant tiré au sort ne respectant pas les conditions sera dans tous les cas exclu.

Article 8

Politique de confidentialité

Le participant au concours accepte que les données personnelles soient stockées et utilisées aux seules fins du concours. Les données ne seront pas partagées avec des tiers. Le gagnant sera avisé par écrit et accepte que son nom (prénom et première lettre du nom de famille) et le nom du lieu de résidence (ville ou commune), soient publiés sur le site Internet et les plateformes sociales liés au même concours. Chaque participant a le droit d'accéder, de rectifier ou de supprimer les informations le concernant en adressant une communication à info@guidetopten.fr

Article 9

Fin anticipée du jeu

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le jeu concours à tout moment sans préavis et sans donner de raisons. Cela peut avoir lieu à la seule discrétion de l'organisateur s'il n'est pas possible de garantir la bonne exécution du jeu, pour des raisons techniques ou juridiques. Si l'annulation est causée par le comportement d'un participant, les réclamations de dommages sont exclues.

Article 10

Limitation de responsabilité

- a) L'organisateur décline toute responsabilité pour le transfert de données sur Internet. Toute responsabilité en cas de panne du matériel informatique est également exclue.
- b) Aucune garantie n'est donnée concernant la réception des données des participants. Le participant, en transmettant les données, renonce à agir pour toute responsabilité éventuelle de l'organisateur à l'exception de la violation d'obligations fondamentales («devoir cardinal»), en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou en l'absence de conditions de garantie, s'il s'agit d'un cas typique de dommage dans un contexte prévisible. La responsabilité est également exclue pour tous les cas de négligence légère, pour les dommages indirects, y compris les dommages indirects et la perte des prix.
- c) Aucune garantie n'est donnée sur le bon fonctionnement des prix.
- d) Toute responsabilité pour action officielle induite, conflits de travail, perte accidentelle ou force majeure est exclue. De même, toute responsabilité pour les dommages causés par les actions criminelles de tiers est exclue.

Article 11

Dispositions finales

Pour tout litige, la loi française s'applique et le tribunal compétent est celui de Paris. La nullité d'une clause de ce règlement n'entraîne pas la nullité des autres.

Article 12

Information finale

Ce projet est soutenu financièrement par le programme européen "Horizon2020" (HACKS n°845231). Ce contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs et ne représente pas nécessairement l'opinion de la Communauté européenne. L'EASME et la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



Ce projet est soutenu financièrement par le programme européen "Horizon2020" (convention de subvention HACKS n°845231).

Ce contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs et ne représente pas nécessairement l'opinion de la Communauté européenne. L'EASME et la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.